



BULLETTIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MIELS 2019

Les candidats enverront par échantillon :

- **2 pots de 250 gr** dûment identifiés (nom, catégorie sur 1 pot). Ces pots vous seront fournis par l'association à la demande. Ne rien mettre sur le 2^{ème} pot.

- **1 Chèque de 35 € (ou 45 € pour les non adhérents)** libellé à l'ordre de L'Apiculteur Savoyard.

Ce règlement donne droit à la participation au concours et à l'obtention systématique des résultats d'analyses effectuées par le laboratoire.

- La présente page ou copie de celle-ci dûment complétée.
- Les pains d'épices seront amenés le jour du concours.

La date de réception des échantillons de miel est fixée **au plus tard :**

Au 27 septembre 2019

L'Apiculteur cité ci-dessous atteste se conformer au règlement en vigueur.

Nom et Prénom :

Adresse :

Adhérent à l'association L'Apiculteur Savoyard : OUI NON

Catégorie : Miel de Plaine Miel de Montagne.

Commune de :

Récolte : Altitude :

L'analyse de colorimétrie du laboratoire déterminera le classement de l'échantillon en miel clair ou foncé ainsi que son appellation.

Adresse d'envoi des échantillons ou les amener le 27 septembre l'après-midi de 15h à 16h chez le Président:

Jean Pierre Alaime 30 Clos St Exupéry 73290 La Motte-Servolex.

Pour le 27 septembre 2019, respectez bien cette date.



BULLETTIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MIELS 2019

Les candidats enverront par échantillon :

- **2 pots de 250 gr** dûment identifiés (nom, catégorie sur 1 pot). Ces pots vous seront fournis par l'association à la demande. Ne rien mettre sur le 2^{ème} pot.

- **1 Chèque de 35 € (ou 45 € pour les non adhérents)** libellé à l'ordre de L'Apiculteur Savoyard.

Ce règlement donne droit à la participation au concours et à l'obtention systématique des résultats d'analyses effectuées par le laboratoire.

- La présente page ou copie de celle-ci dûment complétée.
- Les pains d'épices seront amenés le jour du concours.

La date de réception des échantillons de miel est fixée **au plus tard :**

Au 27 septembre 2019

L'Apiculteur cité ci-dessous atteste se conformer au règlement en vigueur.

Nom et Prénom :

Adresse :

Adhérent à l'association L'Apiculteur Savoyard : OUI NON

Catégorie : Miel de Plaine Miel de Montagne.

Commune de :

Récolte : Altitude :

L'analyse de colorimétrie du laboratoire déterminera le classement de l'échantillon en miel clair ou foncé ainsi que son appellation.

Adresse d'envoi des échantillons ou les amener le 27 septembre l'après-midi de 15h à 16h chez le Président:

Jean Pierre Alaime 30 Clos St Exupéry 73290 La Motte-Servolex.

Pour le 27 septembre 2019, respectez bien cette date.